

République Française Liberté – Egalité - Fraternité DEPARTEMENT DU CANTAL ----- ARRONDISSEMENT DE MAURIAC ----- CANTON D'YDES ----- DATE DE LA CONVOCATION : 30 NOVEMBRE 2017	COMMUNE D'YDES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 07 DECEMBRE 2017										
<table border="1"> <tr> <td>Nombre de conseillers en exercice</td> <td style="text-align: center;">17</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">15</td> </tr> <tr> <td>Excusés</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Pouvoirs</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td style="text-align: center;">16</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers en exercice	17	Présents	15	Excusés	2	Pouvoirs	1	Votants	16	<p>L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le SEPT DECEMBRE à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.</p> <p>Étaient présents : Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Jean-Claude SAISSET, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE, Joël PEYRY, Bernard BOUVELOT, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Pauline BRETOME, Jeannine BROSSARD, Huguette GATINIOL, Sindy PICARD et Sophie TOURNADRE.</p> <p>Étaient excusés : Benoît DELAVault et Sandra LAFARGE.</p> <p>Pouvoir : Sandra LAFARGE à Sophie TOURNADRE</p> <p>Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p> <p>Mme Pauline BRETOME a été désignée secrétaire de séance.</p>
Nombre de conseillers en exercice	17										
Présents	15										
Excusés	2										
Pouvoirs	1										
Votants	16										

Nombreux dossiers pour les Elus

1. FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE

- **Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2018** / Rapporteur : Guy LACAM
 Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2017, avant le vote du Budget 2018.

➤ **Approbation des Tarifs Municipaux 2018** / Rapporteur : Sindy PICARD

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2 % l'ensemble des tarifs municipaux non soumis à l'indice du coût de la construction (locations de salles, loyers non indexés et prestations diverses) ou soumis à conventions spécifiques et de les appliquer au 1^{er} janvier 2018. Cette augmentation générale sera assortie d'une harmonisation.

Il est à noter que la Commune d'Ydes ne percevra plus de loyers de l'ancienne Gare de Marchandises à la Gare de Saignes par la Protection Civile antenne d'Ydes puisque celle-ci est devenue propriétaire du bâtiment.

Mme Huguette GATINIOL formule des observations sur les tarifs de la Garderie et des T.A.P. dont le montant proposé est de 1 € par heure pour la garderie. Mme Sindy PICARD rappelle que le tarif de la Garderie en 2017 était de 2 € par jour et celui des TAP à 5 € la période.

Il est observé que l'augmentation du tarif pour les TAP est importante, et il est demandé si ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2018 ou à la rentrée prochaine. Ce serait plutôt applicable en septembre 2018 dans la mesure où la Municipalité s'est engagée auprès des parents d'élèves pour un tarif à la période. Le Maire donne son accord pour une application au 1^{er} septembre 2018.

M. le Maire profite de cette occasion pour indiquer que la municipalité a l'obligation de ne pas dépasser 1.2 % d'augmentation du budget de fonctionnement y compris les variations de la masse salariale. Du fait de cette contrainte budgétaire, il n'est pas possible de bloquer les tarifs.

Par ailleurs, il est à noter une incertitude sur la reconduction des TAP à la rentrée prochaine, hormis l'étude surveillée dont le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter. Normalement, dans toutes les écoles, une aide scolaire doit être mise en place par les enseignants et encadrée par des bénévoles.

Enfin, un tarif dégressif par rapport aux enfants d'une même famille pourrait être proposé.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide donc de différer l'application des tarifs TAP – Garderie au 1^{er} septembre 2018.

S'agissant de la cantine scolaire, la Commune prend actuellement à sa charge directe plus de 13 000 €. Pour compenser cette charge, il aurait fallu augmenter le prix moyen d'un repas à 0.90 €. Il a été néanmoins décidé de l'augmenter que de 0.20 €.

Par ailleurs, une note sera adressée aux familles pour expliquer l'augmentation du tarif du repas au 1^{er} janvier 2018.

Concernant l'occupation du domaine public, notamment pour les terrasses cafés, il est décidé d'appliquer 1 €/m²/an, avec forfait minimum de 20 €/an pour un traitement égalitaire des citoyens.

Enfin, un tarif communal de 30 €/an pour les déchets verts sera également applicable au 1^{er} janvier 2018. Il en va de même pour le ramassage des encombrants. Le ramassage sera gratuit pour les personnes de plus de 80 ans. Un règlement sera rédigé à cet effet.

➤ **Approbation des Tarifs Eau-Assainissement 2018** / Rapporteur : Sindy PICARD

• **Tarif EAU :**

M. le Maire indique que lors du dernier Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal de Distribution Rurale des Eaux du Font Marilhou, il a été décidé de ne pas augmenter le prix d'abonnement.

Prix abonnement : < 32 : 42 € > 32 : 228 €

Prix m³ : 0-100 m³ : 1.17 € 101-500 m³ : 1.11 € 501-5 000m³ : 1.02 €

• **Tarif ASSAINISSEMENT**

M. le Maire propose d'augmenter les tarifs de 2%, et de fixer le prix de l'abonnement à 45.62 €.

Par ailleurs, le prix m³ taxe assainissement passe à 1.10 €. Ces tarifs 2018 ne seront payables qu'en 2019.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

➤ **Attribution du marché « Contrats d'assurance »** / Rapporteur : Guy LACAM

Une consultation a été lancée pour la souscription des contrats d'assurance pour la Commune d'Ydes : dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique, flotte automobile, mission collaborateurs. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 27 octobre et 20 novembre 2017 pour l'ouverture et l'analyse des trois offres reçues. A l'issue de la 1^{ère} réunion, Mme Françoise MENSUELLE, Secrétaire Générale, a procédé à l'analyse de ces trois propositions. Après examen de ces dossiers, et sur proposition de la CAO, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'attribuer le marché à GROUPAMA pour un montant annuel de 16 465.91 € TTC. Ces contrats d'assurances seront applicables dès le 1^{er} janvier 2018. M. le Maire remercie Mme MENSUELLE pour le travail important et difficile d'analyse.

➤ **Choix du bureau d'études pour projet transition énergétique Centre Socio-Culturel** /Rapporteur : Guy LACAM

Il est rappelé que la Commune s'est inscrite dans la démarche de « transition énergétique » pour son Centre Socio-Culturel et lance un appel à candidatures pour désigner le Maître d'œuvre qui aura à étudier la faisabilité de cette opération. Ce projet consiste à remplacer toutes les baies vitrées, les portes d'entrées. La date limite a été fixée au 10 novembre 2017. Une seule enveloppe a été reçue. Il s'agit de la SARL BREHAULT INGENIERIE, dont la proposition pour l'étude de faisabilité s'élève à 4 620.00 € T.T.C. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de choisir comme bureau d'études la SARL BREHAULT INGENIERIE. Par ailleurs, il autorise M. le Maire à lancer une consultation pour la désignation du Maître d'œuvre pour suivre les travaux.

➤ **Remplacement des fenêtres Centre Service Proximité Seniors et ancienne mairie** /Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire indique que la Commune d'Ydes s'est positionnée dans le projet de la Communauté de Communes Sumène-Artense, qui a annoncé un programme de valorisation des travaux d'économie d'énergie via les Certificats d'Economies d'Energies (CEE) du 7 novembre 2017. A cet effet, une convention de regroupement doit être signée par chaque Commune partenaire. Cette convention donne mandat à la société CAPITAL ENERGY pour regrouper puis valoriser les CEE obtenus grâce aux actions menées sur le territoire par la CCSA. Les travaux de remplacement des fenêtres à l'ancienne mairie (1^{er} et 2^{ème} niveaux), ainsi que celles de l'ancienne école de Lagnac devenue le Centre Service Proximité Seniors sont éligibles au titre de ce programme et devraient être financés à 100 %. Le devis estimé pour l'ancienne école de Lagnac s'élève à 24 795 € TTC, et celui de l'ancienne mairie à 29 890 € TTC. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention avec la CCSA et proposer ces travaux.

➤ **Demande de subvention DETR 2018** /Rapporteur : Guy LACAM

Un appel à projets au titre de la DETR 2018 a été envoyé par la Préfecture du Cantal, et un dossier doit être adressé le 19 janvier 2018 au plus tard. Il vous est proposé de présenter le projet d'aménagement du cinéma. C'est le projet où l'on pourrait obtenir un maximum de subvention. Les dossiers 2018 de mise en accessibilité des bâtiments communaux ne sont pas prêts en raison notamment du décès de l'architecte Pierre DUMOND. A cet effet, une dérogation sera demandée par rapport au calendrier de mise en accessibilité. Mme Huguette GATINIOL demande si le projet du terrain multisport peut être présenté au titre de ce programme. M. le Maire répond qu'un seul dossier ne peut être présenté et précise que d'autres financements paraissent plus adaptés pour ce type de projet.

➤ **FREDON : Charte d'entretien des Espaces Publics : acceptation des termes du niveau 1** /Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle que la Charte d'entretien des espaces publics a été présentée et délibérée par le Conseil Municipal le 27 Mai 2016.

L'objectif de cette Charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines.

M. le Maire donne lecture des termes du niveau 1 de cette Charte.

Il ajoute que la Commune était en phase d'obtenir le niveau 2. Malheureusement, elle ne peut y accéder du fait de l'installation des cimetières d'Ydes sur des terrains en pente.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les termes du niveau 1.

2. **TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ**

➤ **Point sur les travaux** / Rapporteur : René BERGEAUD

• **Travaux de marché de voirie**

- ✓ Les travaux préparatoires de l'entreprise BOS (assainissement pluvial, décaissement des accès riverains empiérement) :
 - La Voie Communale de Montfouilloux, à partir de la Voie Communale qui part de Ydes-Bourg à la Jarrige, jusqu'au carrefour dans le hameau de Montfouilloux
 - La Voie Communale de la Chasserie
 - La Voie Communale de Trancis, à partir de la maison « Villain » jusqu'à la dernière maison
 - La Voie Communale de la Forêt, à partir de la RD 922 jusqu'à la RD 3
 - La zone de stationnement en bordure de la ZA Nord
 - Le confortement du talus de remblais de la Rue des Lilas à Fanostre
- ✓ Les travaux d'aménagement de surface de l'entreprise RMCL (bordures, caniveaux, reprofilage et enrobés à chaud) :
 - La mise à niveau des ouvrages avant mise en œuvre des enrobés (tampons, regard à grille, bouches à clé)
 - La mise en œuvre d'enrobés à chaud sur les Voies Communales de la Chasserie, de Trancis et de la Forêt
 - Le calage des accotements en matériaux stériles de carrière sur l'ensemble de ces voies
 - L'aménagement d'une zone de stationnement en bordure de la ZA Nord avec délimitation du stationnement longitudinal pour VL, et une zone de sécurité en bordure de la RD 922
 - Le prolongement du trottoir (du carrefour de la Rue du Belvédère vers le centre-ville)
En complément, ont été réalisés :
 - La reprise de la chaussée au Régeat
 - La pose d'un caniveau Avenue de la Libération pour récupérer les eaux de ruissellement
 - Le marquage au sol entre l'accès au Lotissement du Stade et le giratoire Avenue Roger Besse

• **Déplacement du skate-parc sur la plateforme située à proximité de l'aire de jeux en bordure de la piste verte**

Compte tenu du plan de charge de l'entreprise RMCL, la Commune a accepté que le déplacement du skate parc sur la plateforme située à côté de l'aire de jeux prévu avant la fin de l'année 2017 soit reporté au début 2018.

En compensation, le devis pour le déplacement qui s'élevait à 10 375 € H.T. sera ramené à 9 000 € H.T. avec :

- ✓ Le démontage de la structure
- ✓ Le déplacement
- ✓ La réalisation des massifs
- ✓ La fixation des modules sur le nouvel emplacement
- ✓ La réfection éventuelle des soudures en inox
- ✓ La réception de l'installation par un organisme de contrôle agréé

La clôture périphérique sera inscrite au Budget 2018.

- **Chauffage à la Médiathèque**

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, certaines trames du chauffage qui transitent dans la dalle du rez-de-chaussée sont hors service, il n'y a plus que les panneaux rayonnants de l'étage qui fonctionnent normalement. Aussi, compte tenu que la chaleur se diffuse vers le haut, la partie inférieure de la Médiathèque manque de chaleur.

Un devis avait été demandé pour la mise en place d'un chauffage complémentaire auprès de deux entreprises locales. A ce jour, une seule entreprise a répondu.

Compte tenu du coût élevé de cette prestation, il est nécessaire d'inscrire cette opération au titre du Budget 2018.

Dans l'attente de ces travaux, un chauffage d'appoint est utilisé.

- **Un point sur les travaux des Services Techniques**

- ✓ L'entretien courant de la voirie (bouchage des nids de poule, fauchage, débroussaillage)
- ✓ Le ramassage des encombrants et des déchets verts
- ✓ La mise à disposition du matériel pour les associations
- ✓ Les interventions diverses sur les réseaux d'assainissement
- ✓ L'entretien des cimetières
- ✓ La peinture de l'assise des tribunes du Stade
- ✓ Le déneigement
- ✓ La pose et la dépose des illuminations de Noël

- **Travaux à venir**

- ✓ Remise à niveau de la signalisation de police sur les ilots de l'Avenue Roger Besse
- ✓ Pose des potelets au droit de chaque passage piétons normalisés accessibilité

3. PERSONNEL, ADMINISTRATION, AFFAIRES GÉNÉRALES

➤ **Extension des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal** / Rapporteur : René BERGEAUD

Par délibération en date du 25 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé les délégations accordées au Maire conformément à l'article L 2212-22.

A) Après avis de la Commission des Finances et afin de faciliter la mise en place des procédures de demandes de subventions, il est nécessaire de donner à M. le Maire l'autorisation, pendant la durée de son mandat, de préparer et de signer l'ensemble des dossiers à adresser aux différents financeurs, tels que l'Etat, la Région, le Département et autres.

M. le Maire rendra ensuite compte de ses actes auprès du Conseil Municipal.

B) Par ailleurs, il est demandé d'autoriser M. le Maire à signer toute convention et tout contrat n'excédant pas un montant de 90 000 €, après avis de la Commission Permanente. Cela permettra de présenter un dossier dans les temps voulus.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'étendre les délégations accordées au Maire.

➤ **SCoT : désignation des représentants pour les ateliers thématiques** / Rapporteur : Guy LACAM

Il est nécessaire de désigner des élus qui participeront aux ateliers thématiques portant sur le diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale organisés par le Syndicat Mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne

ATELIERS THÉMATIQUES

- **Thème 1 : Armature territoriale** (armature villageoise, habitat, logement, équipement, démographie)
- **Thème 2 : L'Economie** (zones d'activités, commerces, activités en centres bourgs)
- **Thème 3 : Mobilités** (déplacements, aménagements de transports en communs, aménagement numérique)
- **Thème 4 : Environnement, état des lieux des ressources** (les espaces agricoles et forestiers, les continuités écologiques, la gestion de l'eau, la gestion du risque)
- **Thème 5 : Environnement, comme levier de développement** (la gestion des espaces forestiers, les énergies renouvelables, le tourisme, l'agriculture)
- **Thème 6 : Le paysage construit** (évolution des villages, évolution de la construction et de l'occupation du sol, dents creuses, mitage)

Ces réunions se tiendront tous les trois mois jusqu'à fin juin 2018. Les 1ères réunions se sont tenues les lundi 04 et mardi 05 décembre 2017.

Ces élus devront s'engager à participer à ces mêmes ateliers tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT. Une présence continue est indispensable à une bonne appropriation du document élaboré.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, les élus suivants (2 élus par thème) :

Thème 1 : Bernard BOUVELOT et Marc LASSAGNE

Thème 2 : Guy LACAM et Alain DELAGE

Thème 3 : Alain DELAGE et Sophie TOURNADRE

Thème 4 : Joël PEYRY et Jean-Claude SAISSSET

Thème 5 : Joël PEYRY et Jean-Claude SAISSSET

Thème 6 : Joël PEYRY et Jean-Claude SAISSSET

➤ **Réorganisation du Centre Communal d'Action Sociale - CCAS** / Rapporteur : Guy LACAM

Par délibération en date du 19 mars 2014, le Conseil Municipal a élu 5 représentants au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Suite aux décès de Mme Martine TRIVIAUX et de M. Michel FAURE, il convient de réorganiser le Conseil d'Administration.

M. le Maire étant Président de droit, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la nouvelle composition suivante :

- Jeannine BROSSARD (Vice-Présidente du C.C.A.S.)
- Alain DELAGE
- Bernard BOUVELOT
- Marc LASSAGNE
- Suzy BOSSARD

M. le Maire ajoute que les cinq personnes extérieures à la Municipalité désignées restent inchangées.

➤ **Réorganisation du groupe des Adjoints** / Rapporteur : Guy LACAM

Après réflexion, M. le Maire propose que le groupe des adjoints reste en l'état avec une évolution de prise en charge des affaires sociales par M. Alain DELAGE.

Mme Huguette GATINIOL estime que le poste d'adjoint de Mme TRIVIAUX devrait être attribué à Mme Jeannine BROSSARD, compte tenu de son investissement dans le domaine des affaires sociales ces derniers temps. Aussi, elle s'abstient.

M. le Maire précise que les affaires sociales sont surtout du domaine du C.C.A.S. dont la mission principale est de venir en aide aux personnes en difficulté.

M. Joël PEYRY propose de valoriser le travail effectué par Mme BROSSARD en la désignant comme Conseillère Déléguée.

Mme BROSSARD indique qu'elle ne demande rien en contrepartie de ses missions qu'elle effectue. Néanmoins, elle remercie Huguette pour ses observations.

➤ **Engagement de la réflexion pour une communalisation des biens de section** / Rapporteur : Guy LACAM

La loi du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune ouvre la possibilité d'une communalisation des biens de section.

Pour mémoire, ces derniers appartiennent collectivement à une fraction des habitants d'une Commune.

Cette réforme tend, d'une part, à faciliter la gestion des sections de commune qui fonctionnent correctement et, d'autre part, à favoriser la disparition des sections tombées en désuétude par le biais des procédures de transfert des biens de section.

Il convient d'engager une réflexion pour une communalisation des biens de sections de la Commune.

M. le Maire indique qu'il existe plusieurs cas de figure. La Commune possède un certain nombre de sections se trouvant dans les divers hameaux. Certaines sections ont été sollicitées pour voter et ne peuvent pas faire partie du schéma de communalisation directe des biens de section. Il s'agit de Montfouilloux, Trancis, Fleurac et Fanostre. Certaines ont voté majoritairement, auquel cas il faudra consulter de nouveau. D'autres n'ont pas eu le quorum et la moitié des biens sectionnaires peut être, sous conditions, communalisée, mais durant 4 ans, la Commune doit tenir un registre des dépenses et recettes de la section, avant de pouvoir procéder à la communalisation.

Ceci étant, il est nécessaire et urgent de communaliser les biens de section même si la procédure sera longue, car depuis de très nombreuses années, la Commune paie les impôts fonciers de ces biens de section et non les sections.

La Sous-Préfecture de Saint-Flour est compétente en la matière.

M. le Maire propose que les produits financiers émanant des sections continuent à être réinvestis sur la section.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à engager les démarches.

➤ **Révision mineure du PLU** / Rapporteur : Guy LACAM

Suite aux entretiens de M. le Maire avec les services de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.), il paraît nécessaire et opportun d'engager une procédure de révision mineure du P.L.U. afin d'adapter certaines dispositions du P.L.U. communal et de supprimer un certain nombre de contraintes qui seront listées. La procédure durera environ 15 mois. Un cabinet sera choisi à cet effet pour accompagner la Commune dans cette démarche.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à engager la procédure auprès de la D.D.T. Celle-ci bénéficiera d'une subvention de la Communauté de Communes Sumène-Artense.

4. **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

➤ **Jeunesse, Affaires Scolaires, Accueil Enfance, Développement Culturel** / Rapporteur : Huguette GATINIOL

Mme Huguette GATINIOL fait part au Conseil Municipal des points suivants :

• **Rythme scolaire**

La Commission des Affaires Scolaires avait imaginé une enquête à destination des enseignants et des parents d'élèves qui a été présentée au Conseil d'École du 19 octobre dernier.

Elle n'a pas été distribuée car elle manquait d'arguments selon l'équipe enseignante. Il est précisé que donner des arguments, c'était aussi influencer le choix. Ils ont dit qu'ils voulaient d'abord réfléchir entre eux car eux-mêmes sont divisés sur la question et ils souhaitaient rédiger ce sondage différemment.

M. le Maire a indiqué qu'il ne prendrait aucune décision sans l'avis de tous ceux qui sont concernés, qu'il fallait tenir compte également du ramassage scolaire qui n'est pas de notre compétence mais de celle du Conseil Départemental.

M. le Maire ajoute, qu'entretemps, le Conseil Départemental a indiqué qu'il n'y aurait pas de problème au niveau des transports scolaires.

Il est rappelé que le problème avait été soulevé lors de la réunion de la C.C.A.S. le 26 septembre dernier et qui n'avait pas trouvé d'écho, les uns apparemment n'ayant pas entamé de réflexion sur le sujet ou d'autres ayant déjà pris la décision de rester avec le rythme scolaire actuel ou d'autres encore ayant décidé de revenir à la semaine de 4 jours.

Confirmation a été donnée lors de la réunion de l'intercommunalité mardi 5 décembre 2017 : pratiquement toutes les Communes ont fait leur choix sauf deux Communes, dont Ydes. Une réunion a eu lieu à l'école avec quelques représentants du personnel enseignants et des parents d'élèves le mardi 24 octobre 2017 à laquelle M. le Maire a été invité au dernier moment.

M. le Maire fait état de la réunion qui s'est déroulée en présence des représentants de parents d'élèves, quelques enseignants et M. Guy TEREYJOL, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale.

Il en ressort que les avis divergent et qu'il n'y a pas de tendance. Un questionnaire a été présenté dans lequel il est indiqué que la Commune se réserve le droit de donner son avis sur l'accueil en milieu périscolaire.

La Commune attend donc quel va en être le résultat mais il ne faut pas perdre de temps car l'Inspection Académique demande une réponse pour le mois de Février.

- **Les T.A.P.**

Comme Mme GATINIOL l'a dit aussi, la Commune a le choix de continuer ou de maintenir ces temps d'activités périscolaires si le rythme scolaire actuel est maintenu. Personnellement, Mme GATINIOL souhaite que la Municipalité arrête ce système parfaitement inégalitaire pour les raisons déjà évoquées lors du dernier Conseil : le coût, la difficulté de trouver et de varier les intervenants. Elle pense que l'étude surveillée peut être maintenue bien que, **normalement, toutes les écoles doivent mettre en place une aide aux devoirs, assurée par le personnel enseignant volontaire ou par des bénévoles (compétents bien évidemment) à la rentrée 2018.** Certaines écoles l'ont déjà mise en place. Mais avec l'Education Nationale... Autre problème : si le rythme scolaire revient à la semaine de 4 jours : la Commune se verra dans l'obligation de mettre en place un accueil le mercredi afin de continuer à assurer un service public de qualité et améliorer l'attractivité. Certes, l'association Familles Rurales, qui gère le Centre de Loisirs, est tout à fait prête pour ce service. Mais cela aura forcément un coût. Beaucoup de questions restent aujourd'hui sans réponse. Dès que les résultats du sondage mis en place par l'école seront connus, il faudra très rapidement se positionner.

- **Le C.M.J.**

La nouvelle équipe a été installée et les 5 nouveaux élus ont présenté leurs projets. Une réunion se tiendra, demain vendredi, pour choisir 3 projets, installer les commissions, et réfléchir sur les actions déjà menées et qu'ils souhaiteraient voir renouvelées.

L'Assemblée Générale de l'association « Les K'Ydes » aura lieu mardi prochain à 20h30 salle de la Marquise.

Mme GATINIOL vient d'envoyer un article à La Montagne et au Réveil pour faire un petit compte-rendu du séjour à Paris. Celui-ci s'est très bien déroulé, sous le soleil en prime, malgré quelques changements de programme de dernière minute. Les jeunes élus ont été très bien accueillis au Sénat: une guide leur a présenté un bref historique de l'édifice. Ils ont pu visiter la salle du livre d'or ainsi que les appartements de Marie de Médicis. Ils ont ensuite été rejoints par le Sénateur, Bernard DELCROS, qui leur a offert une boisson à la cafétéria et les a fait entrer dans l'hémicycle (rare privilège !). Les enfants se sont assis sur les sièges des sénateurs et ont pu poser des questions. Mme GATINIOL invite le Conseil Municipal, à aller sur le site de la Commune pour découvrir quelques photos.

➤ **Santé, Offre de Soins et Télémédecine** / Rapporteur : Pauline BRETHOME

Mme Pauline BRETHOME indique qu'une réunion s'est tenue le jeudi 30 novembre dernier pour évoquer le **Pôle de Prévention Santé**, en présence de Mme Pascale DUMAS, Coordinatrice Territoriale Santé, et de Monsieur Cédric KEMPF, Délégué Territorial de l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé). Celui-ci est venu pour aider la Commune dans l'orientation de la structure. Le projet devra être réalisé avec une bonne méthodologie, avec de bons outils de communication, avec un langage semblable à celui de l'A.R.S. Les différents partenaires déjà sollicités devront s'engager sérieusement à faire vivre le Pôle de Prévention Santé. La Commune est propriétaire de la structure et propose ce bâtiment comme un outil qui permettra à l'ensemble des acteurs, qui font de la prévention et la promotion de la santé, de l'utiliser sous forme de permanences, de formations, etc... Ydes est très bien située autour du bassin de santé. Aussi, il est nécessaire de bien présenter le Pôle avec les bons termes, afin de mieux se vendre sans s'impliquer autrement qu'un porteur de projet. L'objectif principal est de faire vivre ce lieu.

S'agissant de l'**Unité Parkinson**, l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) comblera, cette année encore, le déficit budgétaire de la section soins. Par ailleurs, le Conseil Départemental continue à financer la part dépendance.

Le Professeur DURIF souhaite pouvoir maintenir la venue du Neurologue 1 fois par semaine à condition qu'un financement soit prévu pour permettre de faire venir un praticien attaché à son service, sinon ces visites seront remplacées par des téléconsultations.

Le CHU de Clermont-Ferrand affirme que rien n'a été versé. Alors que Mme BRETHOME indique que le Centre Hospitalier de Mauriac verse 21 000 €/an au CHU pour la venue du Neurologue.

M. le Maire rappelle également qu'il a obtenu 50 000 €/an auprès de l'ARS pour que le Professeur DURIF vienne à minima 2 fois par mois à l'Unité Parkinson.

Mme BRETHOME souhaite que cette histoire soit élucidée et demander des comptes à l'ARS et au CHU de Clermont-Ferrand.

Par ailleurs, lors d'une réunion en octobre dernier, entre le CH Mauriac et l'EHPAD d'Ydes au sujet de conventions signées entre les deux structures, le Directeur Général des Cités Cantaliennes de l'Automne a présenté un projet pour combler les lits non occupés de la Résidence La Sumène afin d'y accueillir des malades parkinsoniens. Il propose que l'Unité Parkinson fasse l'accueil de jour pour ces malades (prise en charge par la Sécurité Sociale). Ce qui inquiète Mme BRETHOME.

➤ **Communication, Patrimoine Historique, Tourisme** / Rapporteur : Jean-Claude SAISET

M. Jean-Claude SAISET rappelle que le dernier bulletin municipal de cette année est en cours de rédaction. Il sollicite les membres du Conseil Municipal pour faire parvenir un article afin d'enrichir le document.

➤ **Vie Associative, Animation, Sports pour tous** / Rapporteur : Marc LASSAGNE

Téléthon : vendredi 8 et samedi 9 décembre 2017

5. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

- **Subventions du Conseil Départemental du Cantal**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution par le Conseil Départemental du Cantal du Fonds Cantal Solidaire 2017 pour un montant de 29 450 € dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux 1^{ère} tranche, ainsi que d'une aide de 5 230 € au titre des amendes de police.

- **Brûlage des déchets verts**

Donne lecture d'un courrier émanant de Mme GIRBES Michèle 46 Avenue de la Libération à propos du brûlage des déchets verts par son voisin, M. Guy JOUVE. Dans son courrier, elle informe M. le Maire qu'elle va transmettre ses observations auprès de l'A.R.S. M. le Maire a, à maintes reprises, averti M. JOUVE, en l'interdisant de brûler les déchets verts à proximité des voisins.

- **Nuisances provoquées par des chats errants**

Des riverains ont écrit à Mme le Préfet du Cantal qui a interpellé l'ARS.

A cet effet, M. le Maire a reçu les plaignants puis le propriétaire des chats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.